

nité plus grande. Après un interrogatoire d'une heure un quart, on le fit retirer dans une autre chambre. Il témoigna quelque inquiétude, saluant sur son passage à droite et à gauche. Mais s'étant promené depuis la grand'salle d'audience jusqu'à la chambre vis-à-vis, le lieutenant des gardes, chargé de sa personne, le pria de ne point sortir de la grand'salle ; sur quoi M. Le Grand s'écria : « Eh ! bien, il faut donc demeurer ? » Il continua de se promener, soupirant quelquefois et levant les yeux vers Dieu.

« Environ sur les neuf heures et demie, M. le chancelier envoya quérir M. de Thou au même château de *Pierre-Encise* et dans le même carrosse. M. Le Grand, appelé de nouveau par les juges, dit d'un ton d'humeur : « Mon Dieu ! ne sera-ce jamais fait ? » Cependant il en revint beaucoup plus tranquille qu'auparavant. Sur ces entrefaites, M. de Thou parut. Il prit un doigt de vin, et se présenta aux juges. M. le chancelier l'ayant interrogé s'il n'avait point connu la conspiration de M. Le Grand, M. de Thou répondit bellement : « Messieurs, je pourrais nier absolument que je l'aie su, et il ne serait pas en votre pouvoir de me convaincre de faux, puisque M. de Cinq-Mars seul le peut témoigner, car je n'en ai ni parlé ni écrit à homme du monde. Or, M. de Cinq-Mars étant accusé et complice, ne peut pas être un bon témoin, ni suffire pour me convaincre, puisqu'il en faut deux irréprochables pour condamner un homme. Et ainsi vous voyez que ma vie et ma mort, ma condamnation ou absolution, selon les lois et la justice, sont dans ma bouche. Pourtant, Messieurs, je l'avoue ; je confesse que j'ai su cette conspiration, et ainsi je me rends coupable et me condamne moi-même. Durant trois mois de prison, j'ai médité sur la mort, et ai considéré de près la vie. Ma vie, en ce monde sera toujours malheureuse ; le visage de la mort m'a semblé plus beau, et je l'ai trouvée plus avantageuse. J'ai cru en Dieu et en sa miséricorde, et j'ai embrassé la mort avec un saint amour. C'était ma prédestination. »